

SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE

in/à

G e n è v e

D.P.F.

Organisations internationales

Ihr Zeichen
Votre référence
0.713.84Ihre Nachricht vom
Votre communication duUnser Zeichen
Notre référenceDatum
Date

237.022.- HB/pj

13 juillet 1972

Gegenstand/Objet: Secrétariat permanent pour
l'environnement

Je viens de voir M. Maurice Strong avec M. Voirier, qui avait exprimé le désir de m'accompagner.

M. Strong s'est fait l'écho de remarques de quelques délégations qui, lorsque la question du siège du Secrétariat permanent a été évoquée à Stockholm, se sont étonnées que la délégation suisse n'ait pas fait une déclaration pour marquer sa disponibilité. Il est d'autant plus heureux que les autorités suisses aient pris l'initiative de l'approcher à ce sujet qu'il doit préparer un rapport analysant les différentes candidatures et établissant une comparaison avec les deux sièges, New York et Genève.

Comme il faisait allusion à l'opinion publique genevoise, j'ai rappelé qu'en l'occurrence il ne s'agissait pas à proprement parler de l'installation d'une nouvelle organisation dans cette ville, mais plutôt du maintien dans

Beilagen/Annexes:

./.

Durchschlag an
Copie à

- Bureau de l'Observateur suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York
- M. le Ministre Henri Voirier



l'enceinte de l'Office des Nations Unies d'un organe qui, de provisoire, deviendrait permanent. J'ai ajouté que si les autorités fédérales n'avaient pas estimé devoir faire une déclaration à Stockholm, c'était dans l'idée que la disponibilité de la Suisse était un fait acquis et qu'il ne leur paraissait pas indispensable de le rappeler. Depuis lors, diverses missions à Genève ayant exprimé leur surprise devant le silence des autorités suisses, il a paru bon au Département politique de me charger de prendre contact avec lui, M. Strong, pour bien fixer notre position. Notre interlocuteur en a pris acte et a estimé qu'il n'était pas nécessaire de confirmer notre entretien par écrit.

Dans le courant de la conversation, j'ai tenu à évoquer la politique des autorités fédérales en ce qui concerne l'extension de la zone internationale vers le Canton de Vaud. Les autorités vaudoises, qui ont donné leur assentiment de principe, verraient de préférence l'établissement de nouvelles organisations dans la zone située entre Lausanne et Montreux.

M. Strong avait déjà envisagé la possibilité de choisir comme siège de son Secrétariat une autre ville que Genève, vraisemblablement dans l'idée de se rendre indépendant des Nations Unies. Cependant, cette indépendance ne doit pas aller au-delà de certaines limites. Il faut en effet que l'installation se fasse dans un rayon restreint afin que le nouvel organe, composé surtout de fonctionnaires de haut niveau, puisse continuer à bénéficier des avantages de la proximité de l'Office, notamment

- 3 -

en ce qui concerne les services généraux. L'idée d'une extension de la zone internationale intéresse donc M. Strong. Nous sommes convenus qu'il établirait un questionnaire faisant état de ses besoins; un de ses fonctionnaires prendrait contact avec ma mission pour lui remettre ce questionnaire en l'accompagnant d'éventuels commentaires. Puis, sans engagement de part et d'autre, une enquête serait faite du côté suisse afin de déterminer les conditions d'un choix se portant sur la zone entre Lausanne et Montreux. Personnellement, je pense qu'une fois les autorités gouvernementales vaudoises dûment avisées par le Département politique, les approches sur place pourraient être faites par les soins de M. Voirier par exemple, en compagnie d'un collaborateur de M. Strong.

Celui-ci a encore soulevé la question de savoir si le choix d'une autre ville suisse nécessiterait la conclusion d'un nouvel accord de siège. En relisant l'arrangement provisoire conclu avec les Nations Unies en date du 19 avril 1946, je constate qu'à première vue l'arrangement vaut pour l'ensemble du territoire suisse.

Je n'ai pas caché à M. Strong que le choix d'une autre ville suisse pourrait impliquer certaines complications. Il conviendrait de savoir si un bâtiment pouvant abriter entre 60 et 100 fonctionnaires est déjà disponible dans la zone en question. Si tel n'était pas le cas, il conviendrait de chercher un terrain, de construire un nouveau bâtiment, ce qui inciterait les Nations

./.

Unies à solliciter un crédit de la Confédération ... D'un autre côté, à Genève, il faut bien le dire, tout est déjà prévu pour le maintien du Secrétariat. Tout au plus s'agirait-il de tenir compte d'une légère augmentation du personnel allant jusqu'à 100 unités au maximum.

Notre interlocuteur a tenu à exprimer sa satisfaction pour les avantages offerts par Genève, tant sur le plan personnel que professionnel. La proximité des agences spécialisées est un facteur important. Un autre élément appelé à jouer un grand rôle est le coût de l'installation du nouvel organe. Or, il n'y a pas de doute qu'à Genève, les frais seraient réduits au minimum. Ces considérations n'ont pas empêché plusieurs pays de présenter une candidature, parmi eux l'Autriche qui va se livrer à une grande offensive pour que Vienne soit retenue. Il nous a confié que le Gouvernement américain l'avait rendu attentif au fait que New York pourrait être un siège valable. Etant donné toutefois les avantages de Genève ainsi que les positions déjà prises par divers pays en faveur de cette ville, il est permis de penser que celle-ci aura de grandes chances de l'emporter devant l'Assemblée générale. Même les Américains ne feraient pas de grandes difficultés si le choix se portait finalement sur cette dernière ville.

Je voudrais conclure que:

1. la solution de Lausanne-Montreux est une idée de M. Strong. Or, j'ai le sentiment qu'elle ne rencontre

- 5 -

pas l'approbation du directeur général Winspeare. La possibilité d'implanter une organisation dans cette zone est tentante pour nous car elle servirait d'amorce. Mais elle coûterait plus cher et risquerait de nous mettre dans l'embarras s'il fallait demander un nouveau crédit aux Chambres. Il me paraît exclu que les Nations Unies disposent de crédits pour de nouveaux bâtiments

2. la déclaration que j'ai faite à M. Strong ne me paraît pas suffisante pour assurer le maintien du Secrétariat à Genève. Aussi voudrais-je vous proposer d'inviter notre Observateur à New York de rappeler au moment opportun à diverses délégations à choisir que si la Suisse n'a pas à se prononcer pour tout ce qui touche l'enceinte des Nations Unies à Genève qui n'est pas sa propriété, elle serait, en sa qualité d'Etat hôte, heureuse que le Secrétariat permanent reste dans cette ville.

Dans la conversation, M. Strong a encore abordé une question personnelle: l'achat d'un terrain dans le Canton de Vaud sur lequel - si l'Assemblée générale se prononçait pour la Suisse - il construirait une résidence personnelle destinée à abriter sa nombreuse famille. Cette question fera l'objet d'une communication séparée.

L'Ambassadeur

